



COMITE DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES DU SYSTEME DE SANTE

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

Objet : Appel à candidatures pour la sélection des membres du Collège de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé (ARS)

Le président du **Comité de mise en œuvre des réformes du système de santé** communique :

Dans la perspective de la mise en place du Collège de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé, il est prévu la sélection par appel à candidatures de huit (8) professionnels de la santé conformément aux articles 11 et 12 du décret n° 2019-417 du 25 septembre 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé.

Les personnes intéressées des secteurs public et privé, hospitalo-universitaires ou non, faisant partie des catégories ci-dessous, sont invitées à transmettre leurs dossiers de candidatures du 15 au 31 juillet 2020.

Sont concernés :

- les médecins généralistes ou spécialistes ;
- les qualitéiciens spécialisés dans le domaine de la santé ;
- les pharmaciens ;
- les inspecteurs d'action sanitaire.

Les conditions de candidature ainsi que les éléments constitutifs du dossier sont affichés **au siège du Comité** sis à Cotonou, dans la rue de l'ambassade des Pays-Bas, et publiés dans le journal « La Nation ».

Les dossiers doivent être transmis du 15 au 31 juillet 2020 au Comité à la fois en version électronique et en version papier.

Les dossiers en version électronique doivent être transmis au Comité à l'adresse électronique suivante : cmorss@presidence.bj

Les dossiers en version papier doivent être déposés ou acheminés par courrier accéléré au siège du Comité sis à Cotonou, dans la rue de l'ambassade des Pays-Bas, téléphone : **(229) 60 80 91 80** les jours ouvrables de 8 h 30 mn à 17 h 00 mn.

Cotonou, le 14 juillet 2020



BA mm
Noël A. GBAGUIDI